



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 91/33

Le 22 novembre 1991

Certaines terres à phosphates à Nauru (Nauru c. Australie)

Déroulement et clôture des audiences

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences que la Cour a tenues sur les questions de compétence et de recevabilité en l'affaire de Certaines terres à phosphates à Nauru (Nauru c. Australie), à partir du 11 novembre 1991, se sont achevées aujourd'hui, 22 novembre 1991.

*

Pendant le premier tour de plaidoiries, qui a eu lieu du 11 au 19 novembre 1991, des exposés ont été présentés :

- au nom de l'Australie, M. Gavan Griffith, agent de l'Australie; M. Henry Burmester, coagent et conseil; M. Eduardo Jiménez de Aréchaga, M. Derek W. Bowett et M. Alain Pellet, conseils;
- au nom de Nauru, M. V. S. Mani et M. Leo D. Keke, coagents, conseils et avocats; S. Exc. M. Hammer DeRoburt, M. Ian Brownlie, M. Barry Connell et M. James Crawford, conseils et avocats.

Deux juges, M. Schwebel et M. Shahabuddeen, ont posé des questions aux deux Parties.

*

Le second tour de plaidoiries a eu lieu les 21 et 22 novembre 1991. Ont pris la parole :

- au nom de l'Australie, M. Gavan Griffith, agent de l'Australie; M. Eduardo Jiménez de Aréchaga, M. Derek W. Bowett et M. Alain Pellet, conseils;
- au nom de Nauru, M. V. S. Mani et M. Leo D. Keke, coagents, conseils et avocats; M. Ian Brownlie et M. James Crawford, conseils et avocats.

M. Griffith, agent de l'Australie et M. Keke, coagent de Nauru, ont donné lecture des conclusions finales de leurs gouvernements.

* *

*

Les plaidoiries étant terminées, la Cour va maintenant entamer son délibéré.

La date de l'audience publique à laquelle il sera donné lecture de l'arrêt sera annoncée dans un communiqué de presse.
